

## **CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT**

### **Procès-verbal no 4/2014** **de la séance du 06 décembre 2014**

Il est 09h30 lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

**Président** : M. Jean-Paul Yersin

**Sont présents** : 29 conseillers/ères  
La Municipalité  
Mme Danièle Lenoir, boursière communale

**Sont excusés** : M. Nicolas Blatti  
M. François Duperrex  
M. Thierry Genillard  
M. Pascal Oesch  
Mme Stéphanie Graf  
M. Colin Karlen  
M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera Pays-d'Enhaut

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 07.10.2014
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 11/2014 Budget 2015
5) Préavis no 12/2014 Adoption des modifications du règlement sur le cimetière et les inhumations
6) Préavis no 13/2014 Demande de crédit pour participation financière à la rénovation et l'agrandissement du Sportzentrum Gstaad
7) Préavis no 14/2014 Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie
8) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

#### **1) Procès-verbaux des dernières séances**

Le PV du 07.10.2014 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

## **2) Communications du Bureau**

Le président annonce que M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut, s'excuse à cette séance et au repas qui suit.

En date du 04.11.2014, le Préfet a rendu sa visite annuelle. M. Roland Berdoz a examiné la tenue des dossiers du conseil en présence du président et de la secrétaire. Il est satisfait du travail effectué. Monsieur le Préfet note que le règlement du conseil communal de Rougemont doit toujours être revu par rapport aux modifications de la loi sur les communes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013. D'ici là c'est le règlement type qui fait foi.

Le Préfet a également donné l'information suivante : si souhaité ou nécessaire, il est possible de modifier jusqu'au 30.06.2015 la structure du conseil par le nombre de conseillers ou de municipaux pour la prochaine législature.

Le président invite les conseillers à passer vers la secrétaire en fin de réunion pour toucher les cartes d'actionnaires de la BDG.

## **3) Communications de la Municipalité**

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Les tractations avec Bergbahnen Destination Gstaad (BDG) sont toujours en cours. A l'époque, pour le renouvellement de la Videmanette, le canton avait apporté son soutien à toute la région. Ainsi avant d'aller plus loin dans les démarches avec la BDG, la Municipalité s'est approchée du fonds d'équipement touristique de Pays-d'Enhaut Région. Cette collaboration reste à affiner.

M. Maurin Schwitguébel

- Le chantier du nouveau Collège Henchoz à Château-d'Oex avance bien, la météo clémente de cet automne y aidant. Les travaux spéciaux sont terminés, il s'agit du mur en direction de la voie ferré et celui contre le buffet de la gare. Le planning de la construction est respecté. Le terrassement est fait, le bétonnage débutera au printemps. Le chantier sera en arrêt pour Noël.
- Le réseau d'accueil de la petite enfance et à la recherche de maman de jour. Surtout à Rougemont. A savoir que 10 familles sont en attente de place à la garderie « Bout de Ficelle ». Avis aux intéressés !

Mme Sonia Lang

- Dans l'organisation de l'administration communale, tous les services sont revenus au 1<sup>er</sup> étage. Ceci pour des raisons d'efficacité.
- Des tractations et négociations sont en cours avec les organisations qui donnent des soutiens financier concernant la coopérative de logement. De plus amples informations pourront être données par la suite.
- Le projet de la Grande Salle est un peu bloqué en ce moment. Pour continuer dans ce dossier, il faudra d'abord éclaircir les sujets de la BDG et de la coopérative de logement.

M. Frédéric Blum

- La commune de Rougemont a participé à la remise officielle des cartes des dangers naturels pour le Pays-d'Enhaut. Ces cartes sont un outil indispensable en terme de protection de personnes et traitent des dangers d'avalanches, chutes de pierre, glissement en profondeurs et superficiel. La commune est partiellement touchée dans certaines zones par ces dangers et feront partie intégrante des futurs plans communaux d'affectation. Le délai pour étudier les cartes est fixé à fin janvier 2015. Elles seront transmises pour information au public. A relever ces cartes ne peuvent faire l'objet d'opposition, dans certaines zones touchées, il peut y avoir des mesures techniques qui devront être prises pour que l'ECA accepte le principe de construire ou de transformer certains bâtiments.
- Au sujet de l'étude géothermique acceptée lors du conseil du 07.10.2014, forage par pérétomètre (qui calcule la dureté du sol) a été fait avant l'hiver.
- L'ouverture de l'Hotel Rougemont est prévue pour le 20 décembre 2014. L'automne clément a permis aux travaux de bien avancer.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Les travaux de réfection de la route et de la conduite d'eau Flendruz - les Clos Dessous sont terminés.

M. Rodolphe Turrian

- L'enrobé du chemin des Palettes (depuis chez M. Morier-Genoud jusqu'au Pra) a été refait. 20% des coûts seront pris en charge par l'hôtel Rougemont.
- Après de nombreuses discussions avec Swisscom, la servitude de passage a été accordée pour réaliser le passage piéton au Pra et éviter le tracé devant la fromagerie.
- Au Vanel, le mur tenait grâce à la barrière... le mur a donc été refait.
- Les travaux de la route des Ouges avancent. Le mur pas terminé, et les ouvrages continueront au printemps.
- Pour poursuivre les travaux entrepris, le cours d'eau de la Manche a été nettoyé et entretenu sur le tronçon du pont des Ouges jusqu'au pont de la Manche.

M. André Reichenbach

- La création d'un dépôt de matériaux d'excavation (décharge terreuse) de 130'000m<sup>3</sup> à l'Ougette (à droite de la route cantonale direction Sannen) est à l'étude. Le propriétaire et les principaux services cantonnaux ont donné leur accord.

**4) Préavis no 11/2014  
Budget 2015**

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.

Après avoir passé les comptes en revue, le Président ouvre la discussion.

M. Hans-Ueli Mösching demande des précisions quant au poste 1802.3141.1 (page 5) pour un montant de CHF 350'000.- de participation aux remontées mécaniques ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique qu'au moment où les comptes ont été bouclés, la municipalité pensait être prête avec un préavis par rapport aux frais qui ont été estimés sur le coût de fonctionnement de la Videmanette. A ce jour, nous ne sommes pas prêts. Le montant figure au budget, mais actuellement nous sommes toujours dans le giron BDG et rien ne change. Pour passer de l'ancienne situation à une nouvelle situation, la décision sera soumise

au conseil. Le bas de la vallée avec Alpes Vaudoises 2020 et aussi concerné. Il n'y a pas de prévision pour dépenser ce montant pour le moment. Il y a beaucoup d'enjeux, c'est complexe.

M. Francis Gétaz se demande s'il ne serait pas judicieux d'engager un policier communal au vu du montant alloué au canton (p.20, compte 6100.3511 participation police cantonale pour prestations communales) ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond que ce n'est plus possible d'avoir son policier individuel. Ce domaine est réglementé par des conventions bien précises et toute personne qui exerce en qualité de policier doit être agréé comme un policier cantonal. Les 3 communes du Pays-d'Enhaut ont choisi l'option de rentrer dans le giron de la police cantonale. Il existe des associations communales pour la police sur la Riviera. De notre côté, il faudrait que les 3 communes se regroupent pour ce faire, mais nous restons une trop petite région.

M. Francis Gétaz remarque que l'ampleur du montant équivaut à plus qu'un salaire annuel.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique que les coûts de participation à la police cantonale sont plus bas que les coûts des polices inter-communales.

Monsieur Pierre-Alexandre Yersin ajoute en complément que suivant les interventions, ce sont deux policiers qui font le déplacement. Et cela nous mettrait en porte-à-faux.

Mme Michèle Genillard demande plus des renseignements quant à la diminution importante des frais de l'agence postale (page 3, compte 1200, accueil - agence postale - services).

Mme Sonia Lang répond que cela n'a aucun rapport avec la modification des bureaux. Lors de la première année de mise en place de l'agence postale, il y a eu beaucoup de frais. On arrive maintenant vers des comptes qui sont plus proches de la réalité. La première année de l'agence postale était touchée par des postes qui ne se reproduiront pas.

La discussion n'est pas demandée, l'objet est ensuite passé au vote.

**Accepter le budget tel que présenté**

***Est accepté à l'unanimité***

#### **5) Préavis no 12/2014**

#### ***Adoption des modifications du règlement sur le cimetière et les inhumations***

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Marie-Claude Urweider.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

**Adopter la modification de l'art. 20 du règlement communal sur le cimetière et les inhumations du 27 février 2012.**

***Est accepté à l'unanimité***

**Charger la Municipalité de soumettre ledit règlement au Département concerné, pour approbation.**

***Est accepté à l'unanimité***

Mme Sonia Lang remercie l'assemblée pour sa confiance. L'acceptation de ce préavis va beaucoup simplifier la tâche, car étant à peu près la seule commune de suisse à autoriser les

monuments uniquement de 1m60 de long, il y avait constamment des luttes avec les marbreries qui travaillent dans notre région. Et ce sera plus aisé de revenir à ce qui était en fonction auparavant.

**6) Préavis no 13/2014**

***Demande de crédit pour la participation financière à la rénovation et l'agrandissement du Sportzentrum Gstaad***

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Nano Dupuy.

Mme Annie Schwitzguébel demande si le montant va changer pour Rougemont, car la commune de Château-d'Oex n'est pas entrée en matière.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond par la négative. Le Sportzentrum aurait souhaité obtenir par les communes voisines une somme de 2 millions. Une clé de répartition a été soumise aux communes de Gsteig, Lauenen et les 3 communes du Pays-d'Enhaut. Le projet d'assainissement et agrandissement est prévu pour 24 mio. La commune de Saanen soutient à hauteur de 15 mio. La part de Château-d'Oex s'élève à environ 1 mio. Et Château-d'Oex ne peut pas mettre ce montant. Il se peut que Rossinière fasse un geste. Le Sportzentrum s'attend à un geste de la part des communes voisines.

Mme Annie Schwitzguébel s'assure que la clé de répartition reste la même, même si Château-d'Oex ne participe pas.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic confirme que cela ne change pas le montant pour Rougemont. La commune a toujours participé au soutien du Sportzentrum, c'est une infrastructure importante pour les habitants et les hôtes du village.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est ensuite passé au vote

**Autoriser la Municipalité à participer financièrement au projet de rénovation et d'agrandissement du Sportzentrum Gstaad**

***Est accepté à l'unanimité***

**Octroyer à cet effet un crédit de CHF 278'000.-.**

***Est accepté à l'unanimité***

**Financer ce montant par un emprunt bancaire, dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours**

***Est accepté à l'unanimité***

**Amortir ce montant sur une durée de 10 ans, à raison du CHF 27'800.- par année, par le compte 2003.3302, la première fois au budget 2016. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 2'780.-, selon les conditions actuelles.**

***Est accepté à l'unanimité***

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic remercie le conseil pour ce vote et la confiance accordée. Mme le Syndic est persuadée que c'est une bonne décision vis-à-vis de nos voisins.

**7) Préavis no 14/2014**

***Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie***

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Vanessa Yersin.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est voté.

**Autoriser la Municipalité à acquérir un AEBI VT 450 Vario**

***Est accepté à l'unanimité***

**Octroyer à cet effet un crédit du CHF 148'420.50**

***Est accepté à l'unanimité***

**Financer ce montant par un dépassement budget sur le compte 4300.3114.1  
« Achat machines & véhicules ».**

***Est accepté à l'unanimité***

M. Rodolphe Turrian remercie l'assemblée pour le soutien accordé. Les employés de la voirie seront ravis de la décision !

**8) Divers et propositions individuelles**

M. Colin Rayroud demande si un candidat a été trouvé pour remplacer M. Gérald Yersin au service des eaux de la commune ?

Monsieur Pierre-Alexandre Yersin dit que 7 personnes ont répondu à l'offre. Une première sélection a été faite. Les personnes retenues ont passé une journée avec M. Yersin pour mieux se rendre compte du travail. Les auditions auront lieu lundi 8 décembre pour faire le choix du successeur de M. Gérald Yersin.

Mme Natacha Schopfer vient aux nouvelles suite à sa demande lors du conseil du 24.06.2014 concernant les cartes journalière du train à prix réduit.

Mme Claire-Lise Blum Burri, Syndic répond qu'elle avait transmis la demande au greffe et que par la suite elle a oublié ce point. Mme le Syndic va y remédier.

M. Hans-Ueli Mösching était intervenu lors de la dernière séance du 07.10.2014 concernant les éclairages de Noël, qu'en est-il ? L'article paru dans le journal du Pays-d'Enhaut à ce sujet l'interpelle, car il ne demande pas d'éteindre les lumières le 6 janvier. Il souhaite que les lumières soient éteintes fin février-mars et surtout durant l'été.

M. Maurin Schwitzguébel dit que l'article ne vient pas de la commune de Rougemont. Suite au dernier conseil, M. Schwitzguébel s'est renseigné à ce sujet et annonce qu'il n'y a aucun moyen légal pour interdire les lumières de Noël. Le seul élément possible est de rendre les habitants attentifs à éteindre les lumières.

M. Denis Rosat tient à remercier la Municipalité et particulièrement Mme Le Syndic pour le dévouement et le tapage médiatique lors les dernières votations sur les forfaits fiscaux. Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic se veut touchée par ce compliment. Cette votation lui tenait à cœur. La commune de Rougemont aurait directement été touchée par les enjeux. Pour l'anecdote, l'avocat d'un de ses clients concerné par le sujet, avait la mission d'établir un plan B, soit de quitter la commune, en cas d'acceptation de cette votation.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic remercie le conseil pour la bonne collaboration tout au long de cette année et souhaite de joyeuses fêtes à chacun. L'année 2015 se profile avec du pain sur la planche !

M. Denis Rosat invite les conseillers à se rendre à l'apéritif du Téléthon tenu par les pompiers du Pays-d'Enhaut.

A son tour le président émet ses meilleurs vœux à tous et clôt cette séance à 10h30.

Rougemont, le 15 décembre 2014

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Yersin

Daphné Waser